

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1459

présenté par

M. Terlier

à l'amendement n° 1030 de M. Bernalicis

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 2 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à supprimer les conseils de juridiction placés auprès de la Cour de cassation et du Conseil d'État, pour ne conserver que ceux près des juridictions administratives.